

DÉCISION DU MAIRE  
 PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	<b>Dépôt de demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de rénovation et de complément des éclairages du Complexe Sportif de Chauvilly</b>
Service :	<i>Pôle opérationnel (VH - CF)</i>

**ANNULÉE ET  
 REMPLACÉE PAR  
 2024\_091\_DEC**

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

**VU** les conditions d'éligibilité à des subventionnements de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) et de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

**VU** la restitution de l'étude de faisabilité sur les options d'amélioration de l'éclairage des terrains de rugby et de football du centre sportif de Chauvilly, dans le double objectif de faire baisser les consommations d'énergie et d'optimiser la qualité de l'éclairage,

**CONSIDÉRANT** que les travaux pressentis sont éligibles au dispositif de subventionnement de la Région AURA (travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif) et de l'ANS (équipements sportifs dédiés au rugby),

**CONSIDÉRANT** l'engagement par la Ville de Gex du programme de rénovation et de complément des éclairages du centre sportif de Chauvilly, conformément à sa programmation budgétaire pluriannuelle,

DÉCIDE

✚ **D'APPROUVER** l'opération de travaux susmentionnée,

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	305 975 €	70%
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>305 975 €</b>	<b>45%</b>
Union européenne			
État – DETR ou DSIL			
État – ANS	Equipements sportifs dédiés au rugby	100 000 €	25%
Conseil régional	Equipements sportifs	116 175 €	30%
Conseil départemental			
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publiques*</b>		<b>216 175 €</b>	<b>55%</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>422 150 €</b>	<b>100%</b>

- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement dans le cadre d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 100 000 €,
- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 116 175 €,
- ✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, sous réserve de vote favorable du conseil municipal,
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024  
Reçu en préfecture le 17/06/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240614-2024\_088\_DEC-DE



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 14 juin 2024.

Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 juin 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 juin 2024.